

AVIS PUBLIC

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

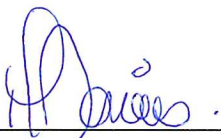
Je, Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2023-293 est de 2563;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 267;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 444.

Je déclare

- ☞ que le règlement 2023-293 est réputé avoir été désapprouvé par les personnes habiles à voter;
- ☞ qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Donnée à Mont-Saint-Grégoire ce 21^e jour du mois de juin 2023.



Manon Donais,
Directrice générale et greffière-trésorière

Le 21 juin 2023

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)